

Situation actuelle du système d'entretien et du budget, et proposition

Il est à remarquer que le coût d'entretien et celui de renouvellement des installations et équipements mentionnés ci-dessous font l'objet de la modification éventuelle suivant le résultat de l'étude approfondie ultérieure surtout le prix unitaire et les postes etc.

1. Coût d'entretien

Nous pensons que le coût d'entretien du Stade est composé des postes suivants :

- ① Frais de personnel (personnel permanent et celui temporaire)
- ② Entretien de la pelouse du stade (carburant et entretien des équipements d'entretien, achat de la pelouse de réparation, frais d'arrosage et frais d'achat des engrais)
- ③ Entretien d'autres équipements (marqueurs de score mobiles)
- ④ Frais d'électricité et d'eau (excepté l'électricité pour les projecteurs pour match de nuit)
- ⑤ Frais d'électricité pour les projecteurs pour match de nuit
- ⑥ Entretien du bâtiment
- ⑦ Frais de bureau et de communication (frais d'achat de consommables de bureau y compris)

Le tableau suivant indique le surcroît du coût d'entretien par la suite de la réalisation du présent projet. Dans l'estimation du coût, nous avons utilisé la consommation unitaire de carburant des équipements d'entretien de la pelouse et le prix unitaire des engrais estimés selon ceux adoptés au Japon. Dès l'obtention des informations locales, nous allons les corriger. Comme on est en train d'étudier les spécifications des équipements d'entretien de la pelouse etc., le détail et le coût des frais d'entretien peuvent être modifiés suivant le résultat de l'étude ultérieurement approfondie. Par ailleurs, pour les postes qui sont estimés hors taxe il est nécessaire de corriger le montant en ajoutant la taxe déterminée.

Tableau 3-1 Surcroît du coût d'entretien annuel du stade (par le projet)

Poste	Détail	Calcul d'estimation	Montant (mille CFA)
① Frais de personnel	Responsable de gestion de pelouse	$90.000\text{CFA}/\text{homme}/\text{mois} \times 1\text{p} \times 12\text{mois}$	1.080
② Coût d'entretien de la pelouse *1	Carburant (essence)	Tondeuse : $535\text{CFA}/\ell \times 3,0\ell/\text{heure} \times 24\text{heure}/\text{mois} \times 12\text{mois}$ Appareil d'aération : $535\text{CFA}/\ell \times 3,0\ell/\text{heure} \times 3\text{heure}/\text{mois} \times 12\text{mois}$	462 10
	Entretien des équipements	Tondeuse : $(\text{Prix d'achat}) \times \text{annuel } 3\% = 12.000.000 \times 0,03$ Appareil d'aération : $(\text{Prix d'achat}) \times \text{annuel } 1\% = 8.600.000 \times 0,01$	360 86
	Frais d'arrosage *2	$337\text{CFA}/\text{m}^3 \times 37,5\text{m}^3/\text{fois} \times 8\text{fois}/\text{mois} \times 12\text{mois}$	1.213
	Frais d'engrais	$430\text{CFA}/\text{kg} \times 250\text{kg}/\text{fois} \times 1\text{fois}/\text{mois} \times 12\text{mois}$	1.290
③ Coût d'entretien d'autres équipements	Marqueurs de score mobiles	$(\text{Prix d'achat}) \times 1,0\% \text{ par an} = 75.000.000 \times 0,01$	750
④ Electricité et eau	Electricité	$53,75\text{CFA}/\text{kWh} \times 1,188\text{kW} \times 3\text{h} \times 4\text{fois}/\text{mois} \times 12\text{mois}$	9
	Eau	$337\text{CFA}/\text{m}^3 \times 8,74 \text{ m}^3/\text{h} \times 3\text{h} \times 4\text{fois}/\text{mois} \times 12\text{mois}$	424

⑤ Electricité de lumière de nuit	Electricité	(Sans renouvellement des projecteurs pour match de nuit et donc sans changement des frais)	0
⑥ Entretien du bâtiment	Entretien du bâtiment	(Frais de réhabilitation des installations)×0,3% annuel = 520.000.000×0,003	1.560
⑦ Frais de bureau et de communication	—	(Sans changement même après la réhabilitation)	0
Total			7.244

Notes : *1. Le montant de ce poste ne comprend pas de frais de gestion et d'entretien du terrain de pousse de la pelouse dont la surface est d'environ 100m².

*2. Il indique le volume d'eau à arroser après la réhabilitation. Il est donc nécessaire de le corriger par la soustraction de celui consommé avant la réhabilitation.

Le tableau 3-2 montre la comparaison du coût d'entretien avant et après la réhabilitation, c'est-à-dire avec le surcroît du coût d'entretien.

Tableau 3-2 Comparaison du coût d'entretien avant et après la réhabilitation (Unité : mille CFA)

Poste	(A) Avant la réhabilitation	Après la réhabilitation		(B)/(A) (%)
		Détail	(B) Frais	
Frais de personnel	9.000	Personnel temporaire	9.000	112
		Agents chargés d'entretien de la pelouse	1.080	
		Total	10.080	
Eau (Facture SNEC)	1.080	Eau sauf robinets de toilettes	1.080	139
		Robinetts de toilettes	424	
		Total	1.504	
Electricité (Facture AES/SONEL)	21.600	Electricité sauf lumière des toilettes	21.600	100
		Lumière des toilettes	9	
		Total	21.609	
Entretien des installations et équipements	6.000	Entretien des équipements sauf ceux ci-dessous	6.000	139
		Marqueurs de score	750	
		Entretien des installations	1.560	
		Total	8.310	
Organisation des rencontres sportives nationales	5.736	(Sans changement même après la réhabilitation)	5.736	100
Entretien de la pelouse	1.368	Entretien de la pelouse	3.421	267
		Hors du stade (2.000m ²)	230	
		Total	3.651	
Désherbage à l'intérieur et autour du stade	6.000	(Sans changement même après la réhabilitation)	6.000	100
Total	50.784		56.890	112

Notes : 1. Concernant le coût d'entretien avant la réhabilitation, il est nécessaire de demander à la partie camerounaise de le confirmer.

2. Etant donné que les frais d'organisation des rencontres sportives nationales varient suivant le nombre des matchs organisés, il est nécessaire de le discuter entre les deux parties pour bien estimer le montant de ce poste.

3. Pour certains postes, il faut éclaircir le traitement de la TVA.

Le tableau 3-3 montre qu'il faut envisager le renouvellement total des matières de finition du bâtiment et des équipements tous les 15 ans ou plus, ce qui correspond approximativement à l'espérance de durée de vie du gros œuvre du présent stade. Cela signifie qu'en cas d'utilisation du stade au-delà de 15 ans après la réhabilitation il est nécessaire de consacrer plus beaucoup de frais de renouvellement qu'avant. Le tableau 3-4 indique le résultat de l'estimation des frais de renouvellement par 5 ans après la réhabilitation.

Tableau 3-4 Prévion des frais de renouvellement des installations Unité : mille CFA

Travaux	Frais de la présente réhabilitation	Frais nécessaires au renouvellement								Frais de renouvellement total	
		5ans après		10ans après		15ans après		20ans après		10ans après	20ans après
		% du renouvellement	Frais de renouvellement	% du renouvellement	Frais de renouvellement	% du renouvellement	Frais de renouvellement	% du renouvellement	Frais de renouvellement		
Peinture des gradins	211.000	10	21.100	10	21.100	10	21.100	100	211.000	42.200	274.300
Etanchéité du toit	42.000	0	0	15	6.300	0	0	100	42.000	6.300	48.300
Peinture du sol intérieur	8.232	10	823	10	823	100	8.232	10	823	1.646	10.701
Peinture du mur intérieur	4.686	10	469	10	469	10	469	10	469	938	1.876
Equipement de lumière	3.258	2	65	2	65	2	65	100	3.258	130	3.453
Equipement sanitaire	7.901	5	395	5	395	5	395	5	395	790	1.580
Total			22.852		29.152		30.261		257.945	52.004	340.210
TVA (19.25% des frais de renouvellement)			4.399		5.612		5.825		49.645	10.011	65.490
Total des frais de renouvellement			27.251		34.764		36.086		307.590	62.015	405.700

Note : Les chiffres des cases hachurées indiquent l'estimation des frais de renouvellement des installations (gros oeuvre) en cas d'utilisation au-delà de l'espérance de durée de vie.

3. Système de gestion et d'entretien

L'organisme de stades (comprenant le Stade Omnisports de Yaoundé) est un des services rattachés du MINSEP et a une relation ferme avec les directions centrales placées sous le Secrétariat Général, surtout avec la Direction des Affaires Générales sur le plan du budget et des dépenses, et avec la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération sur le plan de la gestion des installations.

1) Système de gestion et d'entretien actuel du Stade

Le Stade Omnisports de Yaoundé a une organisation comparativement simple :

- ① Section comptable : Monsieur Manda (responsable) avec 2 agents. Cette section est chargée de la comptabilité comprenant la gestion de la vente des tickets.
- ② Section technique: Monsieur Edimo (responsable) avec 2 agents. Elle est chargée de l'entretien du stade, de la gestion de la pelouse et du nettoyage du stade. Ce nombre d'effectif n'est pas

suffisant pour entretenir le Stade. Ils surveillent donc l'état des installations et confient les travaux d'entretien au secteur privé au besoin lorsqu'ils trouvent certains défauts. D'autre part, les chambres de la section administrative sont nettoyées par les occupants de chaque chambre eux-mêmes. Le Stade n'est pas nettoyé périodiquement, mais généralement après le match par les agents temporaires. Les agents permanents ne sont pas de domaine technique.

- ③ Section de gestion des rencontres sportives organisées : Monsieur Atangana (responsable) avec 2 agents. Elle est chargée de la gestion et du contrôle des spectateurs au stade lors de l'organisation des rencontres sportives. L'effectif de cette section n'est pas très occupé lorsqu'il n'y a pas de rencontre sportive.
- ④ Section des affaires générales: Monsieur Ngningaye (responsable) avec 2 agents. Elle est chargée des affaires générales.
- ⑤ Directeur des stades : Monsieur Bella Eves avec son secrétaire.

L'effectif permanent compte au total 14 personnes. Ils sont fonctionnaires et payés par l'Etat (leur traitement n'est pas compris dans le budget du fonctionnement du stade).

En outre de l'effectif permanent, il y a 13 agents temporaires qui sont principalement chargés de trois domaines de travail :

- ① Gardiens : 2 agents dans la journée et 2 agents dans la nuit au total 4 agents.
- ② Tondeurs : 2 agents
- ③ Travailleurs chargés de désherbage à l'intérieur et autour du stade : 7 agents (variables selon la saison, soit sèche, soit pluviale).

2) Recommandation pour le renforcement du système de gestion et d'entretien du Stade après la réhabilitation

Le présent projet n'a pas pour but d'ajouter certaine fonction ou de modifier les fonctions actuelles, mais a pour but de réhabiliter les fonctions du stade. Par conséquent, il est jugé qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre d'effectif chargé de la gestion et de l'entretien des installations et équipements du stade. Cependant, concernant l'entretien de la pelouse après la pose par le projet, il est recommandé de former et/ou de disposer une personne permanente, spécialiste de l'entretien de la pelouse et de la gestion des équipements d'entretien de la pelouse qu'on va fournir dans le cadre du projet. Car il n'y a pas de personnel compétent pour ce travail à l'heure actuelle. D'ailleurs, il faut nommer une ou deux personnes parmi l'effectif actuel comme assistant de ladite spécialiste.

